



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le 17 juillet à 15 h 00, au siège administratif de la société, 2, rue Thomas Edison à L-1445 Strassen, les actionnaires et les administrateurs de Creos Luxembourg S.A. (la "Société") se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire.

Une feuille de présence des actionnaires ainsi qu'une feuille de présence des administrateurs ont été dressées et signées par tous les actionnaires présents ou représentés respectivement par tous les administrateurs présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mario GROTZ, président du conseil d'administration.

Monsieur Michel SCHAUS est désigné comme secrétaire.

Sur proposition du président, l'assemblée générale élit Monsieur Thierry KUFFER comme scrutateur.

Le président constate que 21 actionnaires, représentant 9.811.393 actions sur les 9.937.518 actions émises par la Société ayant droit de vote, sont présents ou représentés. Toutes ces actions sont admises aux différents votes.

Le président déclare que - toutes les actions étant nominatives - les convocations à la présente assemblée ont été faites uniquement par lettres recommandées, dans les délais prescrits par les statuts.

Le président dépose sur le bureau, à la disposition des actionnaires, un exemplaire de la lettre missive qui a été adressée dans les délais statutaires aux actionnaires nominatifs.

Le président constate en conséquence que l'assemblée a été régulièrement convoquée et qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur les objets portés à son ordre du jour, à savoir:

1. Constatation de la démission de Monsieur Nico WIETOR, Monsieur Claude SEYWERT et Monsieur Fernand FELZINGER de leurs fonctions d'administrateur de la Société, avec effet à la date du 17 juillet 2012
2. Nomination de Monsieur Benoît GAILLOCHET, Monsieur Alain NICOLAI et Monsieur Fernand FELZINGER en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à la date du 17 juillet 2012 et détermination de la durée de leur mandat

3. Délégation de pouvoir à Monsieur Romain BECKER, membre du conseil d'administration, ou Monsieur Michel SCHAUS, General Counsel d'Enovos International S.A., ou Dr. Peter HAMACHER, Head of Corporate Development and Strategy d'Enovos International S.A., chacun agissant individuellement, afin d'entreprendre toutes les actions nécessaires pour déposer et enregistrer les démissions et nominations résultant des résolutions qui précèdent auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg

Le président expose qu'aux termes d'un contrat de cession d'actions ("SPA") conclu le 4 avril 2012, la société ArcelorMittal Luxembourg s'est engagée à céder sa participation de 23,48 %, dans le capital social de la société Enovos International S.A., à la société AXA Redilion ManagementCo SCA, qui s'est engagée à l'acheter, sous réserve de conditions suspensives et au plus tard le 31 juillet 2012.

AXA Redilion ManagementCo SCA est une société en commandite par actions ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 168843, et faisant partie du Groupe AXA Private Equity.

Parmi les conditions suspensives à la cession prévues dans le SPA, ArcelorMittal Luxembourg et AXA Redilion ManagementCo SCA ont prévu l'adoption des deux premiers points mis à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Par courrier du 6 juillet 2012, ArcelorMittal Luxembourg et AXA Infrastructure Fund III SCA SICAR ont informé le président que la vente allait s'effectuer avec effet à la date du 17 juillet 2012 aux fins de convocation de l'assemblée générale pour mettre aux voix les résolutions du présent ordre du jour à cette date, comme le président y avait été autorisé par résolution circulaire du conseil d'administration de la Société en date du 23 mai 2012.

La Société a reçu les lettres de démission de leurs fonctions d'administrateur de Messieurs Claude SEYWERT (lettre datée du 23 mai 2012), Nico WIETOR (lettre datée du 23 mai 2012) et Fernand FELZINGER (lettre datée du 23 mai 2012).

Le président dépose sur le bureau, à la disposition des actionnaires, une copie des courriers précités.

\* \* \* \*

Le président interroge les actionnaires présents ou représentés sur l'existence d'éventuelles questions.

Aucune question n'étant posée, le président met alors aux voix les résolutions.

\* \* \* \*

### **Première Résolution**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Nico WIETOR, Monsieur Claude SEYWERT et Monsieur Fernand FELZINGER de leurs fonctions d'administrateur de la Société avec effet à la date du 17 juillet 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

### **Deuxième Résolution**

L'assemblée générale décide de nommer chacune des personnes suivantes en tant qu'administrateur de la Société avec effet à la date du 17 juillet 2012, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013:

- Monsieur Benoît GAILLOCHET, né le 4 septembre 1972 à Senlis, France, dont l'adresse professionnelle est 20, place Vendôme, F-75001 Paris, France;
- Monsieur Alain NICOLAI, né le 10 octobre 1964 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'adresse est 34, rue de l'Indépendance, L-8021 Strassen, Luxembourg;
- Monsieur Fernand FELZINGER, né le 9 février 1957 à Sarrebourg, France, dont l'adresse est 53, avenue de Saint-Germain, F-78600 Maisons-Lafitte, France.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

### **Troisième Résolution**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à Monsieur Romain BECKER, membre du conseil d'administration, ou Monsieur Michel SCHAUS, General Counsel d'Enovos International S.A., ou Dr. Peter HAMACHER, Head of Corporate Development and Strategy d'Enovos International S.A., chacun agissant individuellement, afin d'entreprendre toutes les actions nécessaires pour déposer et enregistrer les démissions et nominations résultant des résolutions qui précèdent auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

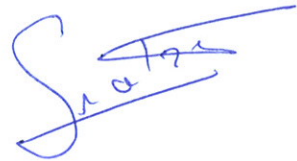
Les membres du bureau et les actionnaires désirant signer le procès-verbal sont invités à se signaler auprès du secrétariat.

La séance est levée à 15h30.

Le secrétaire



Le président



Le scrutateur

